

L'HORAIRE D'UN INTERNE

7h30	Lever-toilette. La chambre est mise en ordre ou débarassée pour le nettoyage.
7h50	Déjeuner. L'élève interne n'aura plus accès au dortoir de 7h50 à 17h15. Il est donc important qu'il prévoie le matériel scolaire dont il aura besoin pour la journée, comme un externe.
8h10 à 16h10	Temps scolaire
16h15	Goûter
17h00	Récréation
17h15	Etude en classe (pour les 1 ^{ères} et 2 ^{èmes} ainsi que les internes n'ayant pas de résultats satisfaisants) ou en chambre. Les explications se font jusque 17h40 (maximum 2 par chambre). L'étude est personnelle. Le respect du travail des autres est de rigueur. Plus aucun déplacement après 18h00.
19h00	Souper
19h30	Récréation. Elle se passe sur le stade ou à la salle de jeux ou au local TV
19h30 à 21h00	Activités diverses *
21h00	Silence et calme. Le port des pantoufles est obligatoire
21h50	Fumoir pour les aînés
22h00	Tous en chambre. Après cette heure, le calme doit régner. Les seuls déplacements sont réservés à l'usage des toilettes.
22h30	Extinction des feux